



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4444

commission principale : finances et institutions

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Remplacement des groupes froids et des circulations mécaniques - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Plazzi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Huguet, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Pallega, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrrière), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Friehe), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007**Délibération n° 2007-4444**

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Remplacement des groupes froids et des circulations mécaniques - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine est propriétaire du centre d'échanges de Lyon-Perrache qui est opérationnel depuis 1976. C'est un bâtiment de six niveaux qui intègre des parcs de stationnement, deux gares routières, une station de taxis, des espaces de circulation, des commerces, divers locaux sociaux, les stations de métro et tramway, etc.

Un tel bâtiment abrite des installations techniques telles que chaufferie, centrales de traitement de l'air, circulations verticales mécaniques, portes automatiques, installations de sécurité incendie, installations de distribution électrique, etc. Ces installations, propriétés de la Communauté urbaine, sont soumises à la réglementation stricte des établissements recevant du public de première catégorie et aux dispositions du code du travail.

Les incertitudes liées aux projets successifs d'aménagement du secteur dit Perrache-Confluence ont ralenti ou arrêté le programme de renouvellement de ces équipements. Aujourd'hui, un certain nombre d'entre eux nécessitent une maintenance lourde ou leur renouvellement. D'autres sont trop vétustes ou non conformes et doivent être remplacés. Enfin, certaines installations seront supprimées.

Le programme des travaux à réaliser sur les années à venir a été présenté au pôle finances en septembre 2006. C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent rapport.

Lyon 2° - Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) : remplacement des groupes froids

Les systèmes de production de froid du CELP datent de plus de 15 ans. Le gaz de compression qu'ils contiennent fait l'objet d'une interdiction à partir de 2008. La migration vers un autre type de gaz est possible mais très coûteuse et non rentable sur un matériel amorti.

De plus, le type de refroidissement du système actuel de climatisation (refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air), compte tenu du risque de légionellose, fait l'objet d'une réglementation contraignante depuis 2004 sur les règles de maintenance préventive et de désinfection à mettre en œuvre sur ce type d'équipement.

Aussi, le remplacement de cette installation permettra-t-il de modifier la technologie de refroidissement pour passer sur un système direct à air, sans dispersion d'eau.

Cette opération est estimée à 600 000 € TTC.

Lyon 2° - CELP : rénovation des circulations mécaniques

Le bâtiment est équipé, afin d'assurer le transit quotidien de plus de 20 000 personnes, de 27 escaliers mécaniques et 14 ascenseurs qui datent de l'ouverture du bâtiment. Le coût global de rénovation de ces équipements a été estimé à 7 280 000 € lors du pôle finances de septembre 2006.

Ces équipements ne répondent plus à la réglementation en vigueur et ne permettent plus d'assurer la pleine sécurité des usagers. Leur coût de maintenance et de réparation est de plus en plus important chaque année et les pannes de plus en plus fréquentes.

Une première tranche de renouvellement de 600 000 € a été proposée au Conseil pour les ascenseurs couplés desservant les locaux affectés à la ville de Lyon, les parcs de stationnement, la galerie marchande et la station tramway ainsi que le monte-malade Carnot et l'ascenseur desservant la gare SNCF côté Saône (délibération n° 2005-2946 en date du 19 septembre 2005).

Compte tenu de l'enveloppe financière importante à mobiliser pour la poursuite de la rénovation de l'ensemble du parc des ascenseurs et circulations mécaniques du CELP, il est proposé de réaliser les travaux de renouvellement des équipements les plus vétustes ou dont la maintenance ne peut plus être assurée et ce, dans le cadre d'une première individualisation d'autorisation de programme à hauteur de 2 000 000 €.

Cette première tranche concerne les circulations mécaniques suivantes :

- deux ascenseurs couplés côté Saône desservant des locaux affectés à la ville de Lyon (MJC, TDMI), le parc de stationnement, la galerie marchande, la terrasse, la salle d'échanges, les sanitaires publics et la gare routière internationale,
- deux escaliers mécaniques reliant le niveau 1 au niveau 2, liaison depuis la salle d'échanges entre les transports en commun (bus, métro, tramway) et la passerelle d'accès à la gare SNCF,
- deux escaliers mécaniques reliant le niveau 1 au niveau 0, accès au métro et à la place Carnot,
- quatre escaliers mécaniques reliant la passerelle d'accès à la gare SNCF, la gare et la station de taxis,
- deux escaliers mécaniques desservant les niveaux 2, 3 et 4 côté Rhône permettant l'accès à la halte-garderie, à l'école d'arts, au parc de stationnement et à la galerie marchande.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle finances et moyens du 10 septembre 2007 et du bureau le 17 septembre 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme des travaux à réaliser au centre d'échanges de Lyon-Perrache.

2° - Autorise :

a) - l'individualisation de l'autorisation de programme AP 10-maintenance et renouvellement :

. à hauteur de 600 000 € TTC pour le remplacement des groupes froids-opération à créer,

. à hauteur de 2 000 000 € TTC pour une première individualisation d'autorisation de programme pour la rénovation de ces circulations mécaniques-opération à créer,

b) - l'individualisation partielle d'autorisation de programme AP 10 pour un montant de 2 600 000 € TTC en dépenses-opération à créer.

3° - Les crédits de paiement seront inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - section d'investissement, selon l'échéancier suivant :

- 2008 : 1 400 000 €,
- 2009 : 1 000 000 €,
- 2010 : 200 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,